

A renvoyer à:

Landesamt für Finanzen NRW
40302 Düsseldorf

Demande de paiement échelonné des arriérés de pension alimentaire

Je demande un paiement échelonné.

Mes données:

Nom de famille, prénom: _____
Rue et numéro: _____
code postal et lieu: _____
Numéro de téléphone: _____
Date de naissance: _____

Données de mon enfant/mes enfants:

Nom de l'enfant: _____ référence (Aktenzeichen): _____
Nom de l'enfant: _____ référence (Aktenzeichen): _____
Nom de l'enfant: _____ référence (Aktenzeichen): _____

Montant du paiement échelonné¹:

J'aimerais, à partir du _____ (indiquer la date)

payer chaque mois le montant **total** suivant (cocher la case correspondante):

☐ 50 € ☐ 75 € ☐ 100 € ☐ _____ € (min. 30 €)

☐ Autres remarques

L'octroi du paiement échelonné est soumis aux conditions suivantes:

- **Ordre de comptabilisation:** Les paiements échelonnés reçus sont comptabilisés dans les créances ouvertes les plus anciennes. Le montant éventuellement restant est comptabilisé sur les créances impayées les plus anciennes.

- **Droit de révocation:** Nous nous réservons le droit de révoquer l'octroi du paiement échelonné à tout moment.
- **Bénéfice de la prescription:** Il est expressément stipulé que vous renoncez au bénéfice de la prescription.
- **Echéance en cas de retard de paiement:** La totalité des arriérés de pension alimentaire devient immédiatement exigible si le délai pour le versement de deux tranches est dépassé de plus de deux semaines. Vous devez vous attendre à ce que des mesures d'exécution forcée soient prises à votre encontre si nous ne vous accordons pas un nouveau paiement échelonné par écrit.
- **Changements de situation personnelle et financière:** Le montant fixé se base sur votre situation personnelle et financière actuelle. Vous devez nous informer, sans délai et de votre propre initiative, de tout changement significatif de votre situation personnelle et financière afin que nous puissions redéfinir le montant de la mensualité. Nous nous réservons expressément le droit de vérifier votre situation personnelle et financière.
- **Demande de compensation auprès de l'administration fiscale:** Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait qu'une demande de compensation (Aufrechnungsersuchen) est possible auprès de l'administration fiscale compétente, indépendamment de cet accord de paiement échelonné. Le report des versements restant à effectuer lié à cet accord est limité à cet égard. Les créances d'entretien annulées par la compensation sont déduites en tant que remboursement spécial.
- **Montants jusqu'à 25 000 €:** Pour les montants allant jusqu'à 25 000 €, la durée du paiement échelonné accordé est de 10 ans ou 120 mois maximum.

Important:

Votre demande de paiement échelonné va maintenant être examinée.

Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez joindre à cette demande des justificatifs de revenus récents.

Ce n'est que lorsque vous recevrez une confirmation écrite de votre demande que l'accord de paiement échelonné avec l'Office régional des finances sera contraignant et entrera en vigueur.

(lieu, date)

(Signature du demandeur/de la demanderesse)

ⁱ S'il y a plusieurs enfants, le montant choisi est réparti équitablement entre tous les enfants.